

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, session 2026, dans l'académie de LA REUNION.

Le président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LA REUNION, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle E (Informatique, Statistiques et Calcul scientifique), emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, au titre de l'année 2026, dans l'académie de LA REUNION :

Monsieur NICOLAY Xavier, ingénieur de recherche hors classe, président, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame BENARD Florence, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Collège le Bernica, Saint-Paul.

Monsieur PAYET Antoine-Fabrice, ingénieur d'études hors classe, expert, Rectorat de l'académie de la Réunion, Saint-Denis.

Madame LIMBADA Hafsah, assistante ingénieure, membre, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Madame SEBASTIEN Véronique, ingénieure d'études de classe normale, membre, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Monsieur ASTRUC Pierre, assistant ingénieur, suppléant, Université de la Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à St Denis, le 19.06.2026.

Le Président
de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU